

PROCES VERBAL

SUITE REUNIONS DE RENTREE

DES EDUCATEURS

En présence :

- **des Membres de la Commission des Enfants et des Jeunes**
- **Equipe Technique du District**

* * * * *

REUNION EDUCATEURS U12/U13 DU 04/09/2025

La Commission des Jeunes et des Enfants enregistre **l'absence excusée** des clubs suivants à la réunion des Educateurs U12U13 du 04/09/2025 :

- ❖ 520289 - CHATEL-GUYON F.C.
- ❖ 537754 – MENETROL U.S.

La Commission des Jeunes et des Enfants enregistre **l'absence non excusée** des clubs suivants à la réunion des Educateurs U12U13 du 04/09/2025 :

- ❖ 542828 - VAL DE COUZE U.S.
- ❖ 518527 – LEMPDES SPORTS
- ❖ 508949 - BEAUMONT U.S.
- ❖ 533382 – BLANZAT F.C.

Conformément au barème des sanctions, diffusé sur le site internet du District le 03/07/2025, l'absence non excusée aux Réunions du Foot Animation est sanctionnée d'une amende de 50€.

REUNION RESPONSABLES ECOLE DE FOOT DU 08/09/2025

La Commission des Jeunes et des Enfants enregistre **l'absence excusée** des clubs suivants à la réunion des Responsables d'école de Football du 08/09/2025 :

- ❖ 563628 – NORD LIMAGNE F.C.
- ❖ 526934 – PONT DE DORE C.S.

La Commission des Jeunes et des Enfants enregistre **l'absence non excusée** des clubs suivants à la réunion des Responsables d'Ecole de Football du 08/09/2025 :

- ❖ 508763 - ASM
- ❖ 582731 – CLT METROPOLE F.C.
- ❖ 590142 - SOURCES & VOLCANS GR.
- ❖ 525990 - MOISSAT A.S. (Entente Jeunes Moissat-Bouzel)
- ❖ 521724 – MOZAC U.S.
- ❖ 547675 – NORD COMBRAILLE F.C.
- ❖ 524117 – ROYAT A.S.
- ❖ 519064 – ST SYLVESTRE PRAGOULIN

Conformément au barème des sanctions, diffusé sur le site internet du District le 03/07/2025, l'absence non excusée aux Réunions du Foot Animation est sanctionnée d'une amende de 50€.

REUNION EDUCATEURS U8/U9 DU 11/09/2025

La Commission des Jeunes et des Enfants enregistre un taux de présence à 100% des clubs lors de la réunion des Educateurs du 11/09/2025.

REUNION EDUCATEURS U8/U9 DU 18/09/2025

La Commission des Jeunes et des Enfants enregistre **l'absence excusée** des clubs suivants à la réunion des Educateurs U8U9 du 18/09/2025 :

- ❖ 563628 - NORD LIMAGNE F.C.

REUNION EDUCATEURS U6/U7 DU 25/09/2025

La Commission des Jeunes et des Enfants enregistre **l'absence excusée** des clubs suivants à la réunion des Educateurs U6U7 du 25/09/2025 :

- ❖ 508776 – SA THIERS
- ❖ 534731 – AS JOB
- ❖ 520152 – CS PONT DU CHATEAU
- ❖

La Commission des Jeunes et des Enfants enregistre **l'absence non excusée** des clubs suivants à la réunion des Educateurs U6U7 du 25/09/2025 :

- ❖ 565247 - CLERMONT ACADEMY
- ❖ 526295 – MEZEL FC (PUY DE MUR)
- ❖ 506562 – CS VOLVIC

Conformément au barème des sanctions, diffusé sur le site internet du District le 03/07/2025, l'absence non excusée aux Réunions du Foot Animation est sanctionnée d'une amende de 50€.

Ces réunions, à destination des clubs, ont permis

- ❖ la mise en place des plateaux sur les 1ères phases de chaque catégorie d'âge de joueurs
- ❖ la présentation des règles de jeu, spécifiques à chaque catégorie
- ❖ la présentation de l'équipe technique au sein du District 63, et leur offre de services à destination des clubs (séances cadre, visite d'école de foot, Label ...)
- ❖ les formations d'éducateurs
- ❖ le FAL, nouvelle plateforme, pour le football d'animation, d'engagements d'équipes, de saisie des résultats et d'enregistrement des documents (fiche de plateaux et fiches de présence)
- ❖ la présentation des référents de la Commission des Enfants et des Jeunes pour chaque catégorie
- ❖ répondre aux questions ou remarques des clubs.

Chacune des réunions s'est clôturée dans la convivialité.

Tous les documents présentés sont disponibles sur le site internet du District de Football du Puy de Dôme – <https://foot63.fff.fr/>

Bonne saison à toutes et tous.

Le 27/09/2025

Président de Commission
ARCHIMBAUD Anthony